



COMMUNIQUÉ

Deux nouvelles mesures pour favoriser l'accès à la justice pour les personnes victimes de violences sexuelles et de violence conjugale

Québec, le 27 septembre 2021. — Le ministre de la Justice et procureur général du Québec, M. Simon Jolin-Barrette, accompagné du président de la Commission des services juridiques, M^e Daniel LaFrance, ainsi que de la directrice générale de Juripop, M^e Sophie Gagnon, annonce aujourd'hui l'implantation d'un service de consultation juridique pour les personnes victimes de violences sexuelles et de violence conjugale à la Commission des services juridiques ainsi qu'un partenariat bonifié avec Juripop.

Service de consultation juridique en matière de violences sexuelles et de violence conjugale

L'objectif de ce service de consultation juridique est de favoriser l'accès à la justice pour les personnes victimes de violences sexuelles ou de violence conjugale.

Ce service de consultation avec un avocat sera offert gratuitement aux personnes victimes de violences sexuelles et de violence conjugale, sans égard à ses revenus. Elles pourront bénéficier de 4 h de consultation juridique, et ce, dans tous les domaines du droit en lien avec cette violence.

Des avocats spécialisés en soutien aux personnes victimes

En cas de besoin, afin d'assurer le plus grand accès à la justice possible, la personne victime pourra aussi être représentée, sans frais, par un avocat de la Commission des services juridiques.

Un partenariat bonifié avec Juripop

Le gouvernement du Québec et l'organisme Juripop ont conclu un nouveau partenariat afin d'améliorer les services offerts aux personnes victimes.

Ce nouveau partenariat s'échelonnera du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2024, avec une possibilité de renouvellement d'un an, pour un investissement total du gouvernement du Québec pouvant atteindre 6 millions de dollars.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le **Communiqué de presse**.